

La Rochelle
Université

D'ici, on voit +loin !

Recueil des actes administratifs

■ n° 382

4 février 2022

Pages 9485 à 9500

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2022-003 du 5 janvier 2022 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement.....	9488
Arrêté n° 2022-004 du 5 janvier 2022 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire.....	9488
Arrêté n° 2022-005 du 5 janvier 2022 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-espagnol-portugais.....	9489
Arrêté n° 2022-007 du 5 janvier 2022 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Lettres.....	9489
Arrêté n° 2022-008 du 5 janvier 2022 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers du tourisme et des loisirs spécialité Patrimoines, langues, tourisms.....	9490
Arrêté n° 2022-009 du 5 janvier 2022 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique.....	9490
Arrêté n° 2022-010 du 5 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement.....	9491
Arrêté n° 2022-011 du 5 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire.....	9491
Arrêté n° 2022-012 du 5 janvier 2022 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de Licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-espagnol-portugais.....	9492
Arrêté n° 2022-014 du 5 janvier 2022 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de Licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Lettres	9493
Arrêté n° 2022-027 du 5 janvier 2022 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales – Amériques.....	9493
Arrêté n° 2022-028 du 5 janvier 2022 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales – Asie-Pacifique.....	9494
Arrêté n° 2022-029 du 5 janvier 2022 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Audiovisuel, média numériques interactifs, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques.....	9495

Arrêté n° 2022-030 du 5 janvier 2022 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international – Asie.....9495

Arrêté n°2022-036 portant composition du jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du diplôme du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique parcours Données.....9496

Arrêté n° 2022-071 du 27 janvier 2022 portant annulation des élections pour le renouvellement total des usagères et usagers au conseil de l'IUT de La Rochelle.....9496

Élections

Proclamation des résultats des élections pour le renouvellement partiel du conseil académique.....9498

Arrêtés

Arrêté n° 2022-003 du 5 janvier 2022 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du Pôle Licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement, pour la rentrée universitaire 2022-2023, est composée comme suit :

- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences, présidente
- > Jean-Michel Carozza, professeur des universités
- > Louis Marrou, professeur des universités
- > Luc Vacher, maître de conférences
- > Didier Vye, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-004 du 5 janvier 2022 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du Pôle Licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire, pour la rentrée universitaire 2022-2023, est composée comme suit :

- > Laurent Hugot, maître de conférences, président
- > Jean-Sébastien Noël, maître de conférences
- > Pierre Pretou, professeur des universités
- > Laurence Tranoy, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-005 du 5 janvier 2022 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-espagnol-portugais

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du Pôle Licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-espagnol-portugais, pour la rentrée universitaire 2022-2023, est composée comme suit :

- > Marie Lecourt, professeuse certifiée, présidente
- > Marcia Rawlingson, professeuse certifiée contractuelle
- > Genoveva Piqueras, professeuse contractuelle
- > Montacer Ben Cheikh Larbi, maître de conférences .

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-007 du 5 janvier 2022 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Lettres

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du Pôle Licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Lettres, pour la rentrée universitaire 2022-2023, est composée comme suit :

- > Annabel Audureau, professeuse certifiée

> Tatiana Clavier, professeuse certifiée

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-008 du 5 janvier 2022 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers du tourisme et des loisirs spécialité Patrimoines, langues, tourisms

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-2,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du Pôle Licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers du tourisme et des loisirs spécialité Patrimoines, langues, tourisms, pour la rentrée universitaire 2022-2023, est composée comme suit :

- > Mickaël Augeron, maître de conférences, président
- > Xavier Rautureau, ingénieur d'études, intervenant professionnel

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-009 du 5 janvier 2022 portant composition de la commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-2,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du Pôle Licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'admission à la licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique, pour la rentrée universitaire 2022-2023, est composée comme suit :

- > Frédéric Pouget, maître de conférences, président

- > Alain Layec professeur associé
- > Julien Hubert, vacataire

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-010 du 5 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du Pôle Licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

La commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement, pour la rentrée universitaire 2022-2023, est composée comme suit :

- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences, présidente
- > Jean-Michel Carozza, professeur des universités
- > Louis Marrou, professeur des universités
- > Luc Vacher, maître de conférences
- > Didier Vye, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-011 du 5 janvier 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de M. le directeur du Pôle Licences Collegium,

ARRÊTE**Article 1**

La commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire, pour la rentrée universitaire 2022-2023, est composée comme suit :

- > Laurent Hugot, maître de conférences, président
- > Jean-Sébastien Noël, maître de conférences
- > Pierre Pretou, professeur des universités
- > Laurence Tranoy, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-012 du 5 janvier 2022 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de Licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-espagnol-portugais

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment ses articles 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du Pôle Licences Collegium

ARRÊTE**Article 1**

La commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées – parcours Anglais-espagnol-portugais, pour la rentrée universitaire 2022-2023, est composée comme suit :

- > Marie Lecourt, professeuse certifiée, présidente
- > Martine Breillac, professeuse agrégée
- > Genoveva Piqueras, professeuse contractuelle
- > Fernanda Pismel, attachée temporaire d'enseignement et de recherche.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-014 du 5 janvier 2022 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de Licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Lettres

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment ses articles 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du Pôle Licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

La commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième et troisième année de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Lettres, pour la rentrée universitaire 2022-2023, est composée comme suit :

- > Annabel Audureau, professeuse certifiée
- > Tatiana Clavier, professeuse certifiée

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, 5 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-027 du 5 janvier 2022 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales – Amériques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, culture, affaires internationales – Amériques, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Danièle André, maîtresse de conférences, présidente
- > James Trombley, maître de conférences
- > Emmanuelle Andres, maîtresse de conférences
- > Sebastian Urioste, maître de conférences
- > Marie Lecourt, professeuse certifiée
- > Cécile Chantraine-Braillon, professeuse des universités
- > Marcia Rawlingson, enseignante contractuelle
- > Fernanda Pismel, lectrice

- > Stéphanie Peltier, maîtresse de conférences
- > Florence Winkler, enseignante chercheuse associée

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-028 du 5 janvier 2022 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales – Asie-Pacifique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales (LCAI) – Asie-Pacifique, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Martine Raibaud, maîtresse de conférences, présidente
- > Zhimin Bai, maîtresse de conférences
- > Pierre-Henry De Bruyn, maître de conférences
- > Lian Chen, lecteur
- > Evelyne Chérel-Riquier, maîtresse de conférences
- > Michel Grenié, maître de conférences
- > Sora Hong, maîtresse de conférences
- > Xinyu Hu, professeuse certifiée
- > Stéphanie Peltier, maîtresse de conférences
- > Chandra Nuraini, maîtresse de conférences
- > Micéala Symington, professeuse des universités
- > David Waterman, professeur des universités
- > Dwi Winarsih, enseignante-chercheuse contractuelle

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-029 du 5 janvier 2022 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Audiovisuel, média numériques interactifs, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Audiovisuel, média numériques interactifs, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Diego Jarak, maître de conférences, président
- > Emanuelle Auras, maîtresse de conférences
- > Solenne Gros de Beler, directrice Maison de l'étudiant
- > João Garcia, intervenant extérieur
- > Frédéric Lemaigre, intervenant extérieur

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-030 du 5 janvier 2022 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international – Asie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2022-2023 en première année du master du domaine Arts, Lettres, Langues, mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international – Asie, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Laurent Augier, maître de conférences, président
- > Evelyne Chérel-Riquier, maîtresse de conférences
- > Martine Raibaud, maîtresse de conférences
- > Montacer Ben Cheikh Larbi, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n°2022-036 portant composition du jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du diplôme du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique parcours Données

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-3 et suivants, L. 712-2 et R. 613-36 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Le jury chargé d'étudier les demandes de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie de du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique parcours Données est composé pour l'année universitaire 2021-2022 de :

- > Jean-Loup Guillaume, professeur des universités
- > Arnaud Revel, professeur des universités
- > Karell Bertet, maîtresse de conférences
- > Quentin Nicolle, leader technique associé et formateur indépendant

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-071 du 27 janvier 2022 portant annulation des élections pour le renouvellement total des usagères et usagers au conseil de l'IUT de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1, L. 713-9, L. 719-1 et suivants, D. 713-1, D. 719-1 et suivants,

Vu les statuts de l'université,

Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie,

Vu l'arrêté n° 2022-002 du 3 janvier 2022 portant organisation des élections des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil de l'IUT de La Rochelle,

Considérant qu'aucune liste de candidatures n'a été déposée dans le cadre du scrutin,

ARRÊTE

Article 1

Les élections des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil de l'IUT de La Rochelle, prévues le 1^{er} février 2022, sont annulées.

Article 2

L'arrêté n° 2022-002 du 3 janvier 2022 portant organisation des élections des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil de l'IUT de La Rochelle est abrogé.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Élections

Proclamation des résultats des élections pour le renouvellement partiel du conseil académique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 et suivants,
 Vu les statuts de l'université,
 Vu le règlement électoral de l'université,
 Vu l'arrêté n° 2021-608 du 24 novembre 2021 portant organisation des élections pour le renouvellement partiel du conseil académique,
 Vu l'arrêté n° 2022-073 du 26 janvier 2022 portant recevabilité des candidatures aux élections pour le renouvellement partiel du conseil académique,
 Vu les procès-verbaux de dépouillement du 1^{er} février 2022,

PROCLAME

Article 1

Les résultats des élections pour le renouvellement partiel du conseil académique de l'université, qui se sont déroulées le 1^{er} février 2022, sont les suivants :

Commission de la formation et de la vie universitaire Collège A : Professeurs, professeuses et personnels assimilés Secteur I	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	8
Nombre de votants	3
Nombre de bulletins blancs/nuls	0
Suffrages exprimés	3

Candidat	Nombre de voix
Monsieur Guillaume Delalieux	3

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Guillaume Delalieux

Commission de la formation et de la vie universitaire Collège A : Professeurs, professeuses et personnels assimilés Secteur III	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	60
Nombre de votants	6
Nombre de bulletins blancs/nuls	1
Suffrages exprimés	5

Candidat	Nombre de voix
<i>Pour la reconnaissance des spécificités de nos formations</i> Monsieur Jean-Luc Grosseau-Poussard	5

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Jean-Luc Grosseau-Poussard

Commission de la formation et de la vie universitaire Collège C : Usagères et usagers Secteur I	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	2280
Nombre de votants	7
Nombre de bulletins blancs/nuls	0
Suffrages exprimés	7
Candidat	Nombre de voix
Liste <i>Efficienc</i> Monsieur Gabriel Demas – titulaire Madame Maxine Flatreau – suppléante	7

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Gabriel Demas – titulaire / Madame Maxine Flatreau – suppléante

Commission de la recherche Collège A : Professeurs, professeuses et personnels assimilés Secteur I	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	8
Nombre de votants	3
Nombre de bulletins blancs/nuls	0
Suffrages exprimés	3
Candidat	Nombre de voix
Monsieur Guillaume Delalieux	2
Madame Jeanne Lallement	1

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Guillaume Delalieux

Commission de la recherche Collège G : Doctorantes et doctorants Secteur A	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	141
Nombre de votants	6
Nombre de bulletins blancs/nuls	0
Suffrages exprimés	6
Candidat	Nombre de voix
Liste <i>COSSERAT</i> Monsieur Oscar Cosserat – titulaire Monsieur Mohamed Sawadogo – suppléant	6

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Oscar Cosserat – titulaire / *Monsieur Mohamed Sawadogo – suppléant*

Article 2

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées devant la commission de contrôle des opérations électorales (Tribunal administratif de Poitiers, 15 rue de Blossac, BP 541, 86020 Poitiers cedex) au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Une copie du recours est adressé par courriel au président de l'université : dajs@univ-lr.fr et president@univ-lr.fr.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent document de proclamation, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université et affiché dans les différentes implantations de l'université concernées par l'élection.

Fait à La Rochelle, le 4 février 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier